



Le 23 janvier 2017

**PETITION RELATIVE
A
LA REFORME DU STATUT
DES
INSPECTEURS DES AFFAIRES MARITIMES**

Un courrier de demande d'audience a été adressé par le SNPAM-CGT et la FNEE-CGT à la Secrétaire Générale du MEEM afin d'obtenir une audience et débloquent le dossier de la réforme du statut des IAM.

Ce dossier tarde trop à se mettre en place et vous en payez le prix fort : discriminations importantes entre les IAM et les collègues des futurs corps d'accueil, avec des écarts catégoriels qui induisent des disparités financières importantes, des écarts qui ont également contribué à dévaloriser les compétences professionnelles des IAM, les écartant de toutes possibilités d'évolution de carrière de haut niveau...

Le SNPAM-CGT continue à porter haut la parole de l'ensemble des IAM, peu importe leur engagement syndical. Aujourd'hui, nous devons, TOUTES ET TOUS, nous mobiliser, parler d'une seule voix pour aider au déblocage du dossier, à la reconnaissance des compétences pointues, défendre les missions.

Missions qui sont, certes spécifiques, mais portant sur des domaines complexes, variés, souvent liées aux problématiques de l'environnement, donc ouvertes sur l'avenir. Elles nécessitent des connaissances techniques pointues en constante évolution. Elles engagent également souvent la responsabilité personnelle des IAM. La réelle reconnaissance des missions des IAM passera par le niveau du curseur au moment du reclassement.

Le SNPAM-CGT pense qu'il vous appartient de pouvoir définir le bon emplacement du curseur en faisant entendre vos arguments.

Pour le SNPAM-CGT, le projet de reclassement, présenté par la DRH, à des niveaux d'échelons inférieurs avec maintien de l'indice personnel pour les IAM, est inacceptable. L'alignement des primes sur les primes des corps d'accueil est une nécessité pour le bon fonctionnement des services. Il ne peut y avoir des agents exerçant les mêmes missions dans les mêmes services avec des disparités indemnitaires importantes. Cette rupture d'égalité entre les agents est fortement remise en cause par la CGT. Une formation initiale et continue solide doit être garantie aux agents choisissant la voie maritime. Ce choix de carrière ne doit pas être pénalisant pour les agents. La durée d'exercice sur de tels postes pour acquérir toutes les compétences est obligatoirement plus longue que sur des postes traditionnels. L'Administration devra en tenir compte lors de la construction des parcours professionnels...

Signez-la rapidement, TOUTES et TOUS, c'est votre avenir professionnel qui est en jeu.

NOM	Prénom	grade	Services	Fonctions	Signature